



**COMMUNE**  
**DE**  
**BOUGY-VILLARS**

Bougy-Villars, 27 octobre 2020

## **Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020**

Président : Monsieur Antonio Sanchez

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

**La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du CG à l'ASSAGIE, à l'AIEE, au SIDERE et au SDIS.
7. **Elections** : 1 membre à la commission CoGesFin  
**Elections** : 1 membre suppléant à la commission délégué au SIDERE-AIEE.
8. **Préavis municipal n°4/2020** relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'477.- relatif au réaménagement et la valorisation de la Grand-Rue.
9. Divers et propositions individuelles

## 1. Appel

30 membres sur 50 sont présents, 12 excusés, 8 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Antonio SANCHEZ, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

## 2. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2020

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 22 septembre 2020. *Pas de remarque.*

Vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal du 22 septembre 2020

**Résultat : 27 oui, 0 non, 2 abstentions.**

**Le procès-verbal du 22 septembre 2020 est approuvé.**

## 3. Assermentations / Démissions

Assermentations : - Aucune

Démissions : - Madame Michèle Nicolet  
- Monsieur Philippe Nicolet

**Monsieur le Président** informe que l'assemblée est composée de **30 conseillers**.  
Un grand merci aux personnes présentes.

## 4. Communications du Président

**Monsieur le Président** rappelle que pour des raisons sanitaires, il n'y aura pas d'apéro à l'issue de la séance. Concernant l'aspect convivial du repas qui a lieu comme chaque année en fin de séance du dernier Conseil, la fondue ne sera pas au programme cette année.

Sauf avis contraire et ce jusqu'à nouvel avis, le prochain Conseil général est prévu  
**le 11 décembre 2020 à 18h30.**

**Monsieur le Président** donne une dernière information concernant le décès de Mme Mouron Yvette, doyenne de notre village, qui nous a quitté le 25 septembre dernier.

## 5. Communications de la Municipalité

**Madame Mary-Claude Liang**, municipale, informe que malgré le retard dû au confinement du mois d'avril, les travaux de l'Auberge sont pratiquement terminés. L'ouverture est prévue, sauf avis contraire suite aux conditions sanitaires de ces derniers mois, pour janvier 2021. La Municipalité a le plaisir de vous informer qu'un aubergiste a été trouvé. Monsieur Rosseti et sa brigade Monsieur Ferreira et Monsieur Schmitt, anciens aubergistes de « l'Auberge de l'Etoile » à Duillier. Un apéritif sera prévu lors des fenêtres de l'avant afin de faire plus ample connaissance, si les conditions sanitaires de l'OFSP nous le permettent.

Concernant les fenêtres de l'avant, et toujours selon les conditions sanitaires de l'OFSP, la Municipalité vous attend **le samedi 12 décembre** pour partager un moment de convivialité. La tournée du Père Noël ainsi que la fête des enfants sont également

au programme de cette journée. Toutefois cette année, il n'y aura pas de vente de sapins.

**Monsieur François Calame**, Syndic, donne quelques informations concernant la séance publique prévue le **25 novembre prochain**. Un tout ménage sera distribué ces prochains jours à ce sujet.

En seconde partie, une présentation par la Municipalité concernant les élections communales du **07 mars 2021** sera également au programme.

**6. Communication des délégués du CG à l'ASSAGIE, à l'AIEE, au SIDERE et au SDIS.**

**Monsieur le Président** donne la parole à la commission « de Recours »,  
pas de commentaire

**Monsieur le Président** donne la parole à **Mme Monika Senn** déléguée de la commission « ASSAGIE » et informe que Féchy a voté un « crédit d'étude » pour un montant de CHF 1'140'000.- concernant l'agrandissement de l'école de Féchy. Ce « crédit d'étude » correspond à l'agrandissement des locaux scolaires, soit :  
11 classes supplémentaires ainsi que la création d'une salle de gym.

**Monsieur le Président** donne la parole à la commission «AIEE »,  
pas de commentaire.

**Monsieur le Président** donne la parole à la commission «SIDERE »,  
pas de commentaire.

**Monsieur le Président** donne la parole à la commission « SDIS »,  
pas de commentaire.

**7. Elections : 1 membre à la commission CoGesFin  
Elections : 1 membre suppléant à la commission délégué à l'AIEE**

**Monsieur le Président** rappelle que **Monsieur Valentin HENIN**, ayant quitté la commune de Bougy-Villars, un/e membre de la commission délégué/e à l'AIEE doit être nommé/e afin de compléter le groupe de travail. Il demande à l'assemblée si un ou une personne souhaite intégrer le groupe de travail de l'AIEE qui est déjà composé de :  
Mme Binia Ris, M. Florent Morandi et Mme Monica Senn.

**Monsieur François Calame**, Syndic, prend la parole et informe que l'AIEE c'est l'épuration de 3 communes, Bougy-Villars, Féchy et Perroy. C'est un service rendu à la population d'environ 2'500 habitants. Il est donc important que la commune de Bougy-Villars soit bien représentée. Des projets à venir doivent être présentés dans les prochains mois/années. La commune de Bougy-Villars ne doit pas subir les décisions des autres communes par manque de représentant de notre commune au sein de cet organisme.

La Municipalité encourage quiconque à se présenter afin de compléter le groupe de travail au sein de l'AIEE, qui est un secteur très intéressant, et permettra ainsi à la commune de Bougy-Villars de suivre les projets à venir.

*Pas de proposition.*

**Monsieur le Président** reporte l'élection d'un/e suppléant/e à la commission délégué/e à l'AIEE lors de la prochaine séance du C.G de décembre.

**Monsieur le Président** informe que suite à la démission de **Monsieur Marc Lancoud**, membre de la commission CoGesFin, un/e nouveau/elle membre doit être nommé/e ce soir afin de compléter le groupe de travail composé de : M. Richard Gerritsen, M. Jean-Michel Thieulin, M. Alfred Wiesmann et de M. Alec Cergneux.

Il demande à l'assemblée si un ou une personne souhaite intégrer le groupe de travail de la commission CoGesFin.

*Pas de proposition.*

**Monsieur le Président** reporte l'élection d'un membre de la CoGesFin lors de la prochaine séance du C.G de décembre.

**8. Préavis municipal n°4/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'477.- relatif au réaménagement et la valorisation de la Grand-Rue.**

**Madame Mary-Claude Liang**, Municipale, présente le préavis et conclut en demandant au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'477.- pour le réaménagement et la valorisation de la Grand-rue ;*
2. *D'autoriser la Municipalité à financer ce préavis par les liquidités courantes ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 1'900'477.- sur le fond de réserve N° 9281.00 pour l'amortissement comptable ;*
4. *D'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.*

**Monsieur le Président** remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission adhoc à **Monsieur Florent Morandi**, membre de la commission adhoc qui procède à la lecture du rapport de ladite commission :

*Ce préavis étant très important pour notre village, la commission souhaite féliciter la Municipalité pour ce beau projet et pour les multiples avantages qu'il apportera à notre commune, tant par la mise en valeur de la place du collège, que de la modernisation esthétique apportée.*

*Considérant l'étude du préavis, nous souhaitons remercier Madame Mary-Claude Liang pour la présentation irréprochable de cette étude, ainsi que pour sa disponibilité pour répondre à nos multiples questions.*

*La commission ad-hoc souhaite apporter l'amendement suivant :*

*Création d'un «stop» à la fin de la Route de Villars-Dessous au débouchement sur la Grand-Rue »*

*En conclusion, la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis n°04/2020, recommande au Conseil Général de Bougy-Villars, sous réserve de l'amendement proposé dans le présent rapport, de prendre la décision suivante :*

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'477.- pour le réaménagement et la valorisation de la Grand-rue ;*
2. *D'autoriser la Municipalité à financer ce préavis par les liquidités courantes ;*

3. *D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 1'900'477.- sur le fonds de réserve No 9281.00 pour l'amortissement comptable ;*

4. *D'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.*

**Monsieur le Président** remercie pour le travail effectué des membres de la commission adhoc et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin à **Monsieur Jean-Michel Thieulin**, membre de la CoGesFin, qui procède à la lecture du rapport de ladite commission et conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté.

**Monsieur le Président** remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

**Monsieur Eric Le Royer** pose une question concernant le flot routier de ce secteur. Le préavis proposé correspond-il à une ou deux voies ?

**Madame Mary-Claude Liang**, Municipale, répond que les deux voies restent inchangées. Malgré le passage piéton, il persiste une possibilité de se croiser et de ce fait, aucun changement est à prévoir à ce jour.

**Monsieur Philippe Dubugnon**, dit n'avoir jamais vu de somme aussi exorbitante avec aussi peu de détails. Comment est-ce possible ?

**Monsieur le président** répond que le préavis présenté ce soir est basé sur une enveloppe budgétaire de CHF 1'900'477.- et pas sur des soumissions.

**Madame Mary-Claude Liang**, Municipale, confirme que le préavis est basé sur une enveloppe budgétaire selon une base globale. Des détails peuvent être donnés sans problème au sein de la Municipalité qui a effectué un travail en toute transparence. Le projet sera soumis à l'enquête publique et aux conditions des marchés publics.

**Monsieur Knoot Graham** demande si le bâtiment du local pompier va être changé et si esthétiquement il va être modifié ou pas ? La partie en béton vers l'Auberge va-t-elle resté là où elle est ?

**Madame Mary-Claude Liang** répond que le bâtiment reste inchangé. Le mur en béton sera nettoyé et le lierre sera arraché. Un réaménagement de bande de verdure sera ensuite mis en place le long du mur.

**Monsieur François Calame**, Syndic, explique que la terrasse de l'Auberge était un emplacement non conforme. Aucune sécurité n'avait été mise en place pour les personnes présentes sur cet emplacement. Pour accéder aux habitations, les véhicules sont obligés de bifurquer devant la zone « terrasse ». Il n'y avait aucune protection pour les clients présents en cas d'accident. Un sous bassement a donc été créé de manière qu'il n'y ait aucun risque de renverser la terrasse. Les conditions règlementaires ont été respectées comme les choix architecturaux afin d'améliorer l'utilisation de notre Auberge, et ainsi protéger au mieux les clients.

**Monsieur Lancelot Frick** remercie la municipalité ainsi que tous les groupes responsables du dossier pour leur travail. Il approuve la remarque de Monsieur Philippe Dubugnon concernant la demande d'une mise à l'enquête de ce dossier et non à la proposition globale comme présenté ce soir.

Concernant l'arrêt des bus, il demande si la commune de Bougy-Villars bénéficie d'une contribution du Canton et/ou de la Confédération ou pas ? Monsieur Frick observe que les arrêts de bus sont fréquents et plus ou moins sur la même distance. Il demande à la Municipalité si l'arrêt de bus vers la fontaine près du secteur de Riencourt ne pourrait-il pas être déplacé directement à l'entrée du village au niveau du panneau « Bougy-Villars ». Ce qui ralentirait le trafic routier depuis Féchy/Aubonne sachant que sur cette route la circulation est très dense.

**Madame Mary-Claude Liang**, Municipale, prend note de la remarque.

**Monsieur François Calame** répond que ce préavis n'est pas à l'enquête publique. La Municipalité essaie d'expliquer dans ce dossier ce qui est possible de faire avec un

certain nombre de normes, de besoins et de sécurités. Si à l'enquête publique des points peuvent être améliorés lors d'initiatives tels que celle demandée ce soir, la Municipalité est ouverte à toute proposition/discussion. Déplacer un arrêt de bus n'est pas à l'ordre du jour.

La première étape est basée sur des demandes de devis. La seconde étape, correspond à la demande de crédit afin que la Municipalité puisse aller plus loin dans les études financières avec des appels d'offres à l'appui. Et enfin dans la partie légale, poursuivre le projet par une enquête publique. Ce soir, la Municipalité se situe dans la seconde étape.

**Monsieur Georges-Claude Blanchard** demande avec quoi la Municipalité a financé l'étude présentée ce soir ?

-Est-ce que la place de l'Eglise va-t-elle être refaite ?

-A combien s'élève le prix de la réparation du mur en face de chez Monsieur Joran ?

-Concernant le Carrefour de la Touille et de la Grand-Rue, est-ce que des gendarmes au sol, pour ralentir la circulation, sont-ils prévus ou pas ?

**Madame Mary-Claude Liang** répond que l'étude fait partie du montant global proposé dans le préavis. Concernant la place devant l'église, celle-ci sera effectivement réaménagée. Le montant de ces travaux sont compris dans le préavis.

La réparation du mur devant chez Monsieur Joran s'élève à CHF 26'000.-.

Il n'y a pas de gendarme couché prévu au Carrefour de la Touille et de la Grand-rue. Un seuil circulaire est prévu sur la Grand-rue et un carrefour surélevé de 7 centimètres est prévu au Carrefour de la Touille.

**Monsieur Arnaud Dubugnon** demande si une couleur au sol ne serait pas moins couteuse que l'objet proposé à l'étude ?

**Madame Mary-Claude Liang** répond que tout est possible. Le projet proposé par Monsieur Monney, Ingénieur, présent ce soir, est le plus adéquat afin de réduire la vitesse et de marquer le STOP.

**Madame Monique Bezençon** demande à Monsieur Monney, Ingénieur, si les travaux de remise en état du revêtement routier vont faire vibrer les sols et ainsi créer des vibrations et des fissures sur les maisons à proximité. Faut-il surveiller les travaux ?

**Monsieur Monney, Ingénieur,** répond à la négative.

**Monsieur Eric Le Royer** demande à la Municipalité de penser aux cyclistes et pas toujours aux piétons.

**Madame Mary-Claude Liang** répond que le projet ne comporte pas de piste cyclable.

**Monsieur Arnaud Dubugnon** demande si quelques choses sera mis en place pour embellir les Moloks ?

**Madame Mary-Claude Liang** répond à la positive.

**Monsieur Philippe Dubugnon** demande combien coûte les Moloks ?

**Monsieur Jean-Daniel Barbey,** Municipal, répond que les Moloks sont loués sur une base de 5 ans. Ils coûtent CHF 6'000.- par année (Inclus : 1 nettoyage).

**Monsieur le Président** souhaite revenir sur l'amendement proposé par la commission adhoc et demande à l'assemblée de poser des questions sur le projet et ainsi continuer sur la partie formelle du préavis et de son investissement.

**Madame Mary-Claude Liang** prend note de l'amendement proposé par la commission adhoc. Elle en référera à la DGMR.

**Monsieur le Président** précise que le Conseil général ne devrait pas se prononcer sur des thématiques de compétence municipales. La Municipalité est en charge de ce genre de décisions.

Il demande à la commission adhoc si elle décide ou pas de rajouter un point formel dans les décisions prises par le Conseil spécifiquement sur le sujet.

**Les membres de la commission adhoc** accepte de laisser en « suggestion » à la Municipalité le projet de réaliser ou de ne pas prendre en compte la réalisation « d'un stop » selon les conformités de sécurité routière et *retire la motion* proposée dans son rapport.

**Monsieur le Président** prend acte du retrait de « la motion » proposée par la commission adhoc dans son rapport.

**Madame Monique Bezençon** demande si une réflexion ne serait pas plus prudente au lieu d'une votation immédiate. Ne serait-il pas plus judicieux de reporter ce préavis afin de se donner plus de temps pour assimiler les propositions de la Municipalité et celles de la commission adhoc, et ainsi prendre une décision cohérente et non précipitée ?

**Monsieur le Président** rappelle que c'est le Conseil qui décide et que le temps n'est plus à la réflexion mais au dialogue et aux questions, avant de passer à la votation. Si l'auditoire accepte la demande de Mme Monique Bezençon à plus de 1/5<sup>ème</sup> le préavis peut être reporté.

**Monsieur Eric Le Royer** répond que c'est la 2<sup>ème</sup> fois que ce projet est proposé par la Municipalité. Le temps est venu de prendre une décision !

Pas d'autre commentaire.

**Monsieur le Président** poursuit et demande aux membres du Conseil la votation du préavis 04/2020 par bulletin secret ou à main levée.

Réponse : à main levée

**Monsieur le Président** demande la votation du préavis municipal n°4/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'477.- relatif au réaménagement et la valorisation de la Grand-Rue, à main levée.

Résultat : 23 oui, 1 non, 5 abstentions.

**Le Préavis municipal n° 04/2020** relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'477.- relatif au réaménagement et la valorisation de la Grand-Rue, est accepté.

\* \* \*

## Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 4/2020
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s de gestion CoGesFin, chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### Décide

- 1 D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'477.- pour le réaménagement et la valorisation de la Grand-rue ;
- 2 D'autoriser la Municipalité à financer ce préavis par les liquidités courantes ;
- 3 D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 1'900'477.- sur le fond de réserve N° 9281.00 pour l'amortissement comptable ;
- 4 D'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

## 6. Divers et propositions individuelles

**Monsieur le Président** ouvre le point 9 « *divers et propositions individuelles* » et donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset** qui fait lecture d'une motion envoyée au bureau du Conseil général :

### MOTION

Transition énergétique et chauffage à distance

Réchauffement climatique, fonte des glaciers, dérèglement météorologique, catastrophes naturelles, le défi du 21<sup>ème</sup> siècle est lancé !

Manifestations au niveau mondial, réglementations, restrictions, interdictions, hausse des taxes, nouvelles taxes, montée de la politique verte, nouvelles technologies, la transition énergétique est en marche.

Bougy-Villars ne peut rater ce virage. La Municipalité et la SEFA l'ont compris et planchent sur un projet de chauffage à distance pour les bâtiments communaux et le centre du village, sérieusement limité dans ses options par sa configuration et les différentes réglementations. Le chauffage à distance pour l'ensemble du vieux bourg paraît la solution la plus rationnelle et la plus adaptée en termes d'écologie.

Suite aux efforts déployés à ce jour et la venue de la SEFA, une majorité des propriétaires des maisons du village souhaitent se raccorder, en plus des huit bâtiments communaux.

Néanmoins plusieurs propriétaires ne se sont pas encore manifestés positivement malgré les échéances légales (Loi sur l'Energie) qui se rapprochent.

Afin de permettre la réalisation du projet, une avance de la part de la Commune sur le réseau de chauffage est indispensable. C'est pourquoi les motionnaires demandent à la Municipalité d'élaborer un préavis dans ce sens.

CO Rosset  
Bougy-Villars, 27.10.2020

**Monsieur Claude Olivier Rosset** résume le but de cette « motion ». Il demande à la Municipalité de présenter un projet au Conseil général concernant le chauffage à distance afin que le Conseil prenne position sur cette situation et le cas échéant, coïncider les travaux de la Grand-Rue avec les travaux du chauffage à distance dans les meilleurs délais.

**Monsieur le Président** répète pour la forme, que les motions proposées selon l'art.55 et que le Conseil se détermine si la demande des motionnaires est légitime/valable et « d'accepter » de mener cette proposition auprès de la Municipalité, point sur lequel il demanderait de se prononcer.

En cas d'acceptation, soit le Conseil renvoie la proposition à l'examen d'une commission adhoc qui analyserait le projet avant d'aller déposer la proposition à la Municipalité.

Selon le règlement du Conseil général, il est demandé au Conseil de statuer sur la « motion » proposée et de l'assortir d'un délai de réponse. La Municipalité se prononce soit avec un préavis, soit avec un rapport et une prise de position. Le Conseil décide ou pas d'accepter le préavis proposé par la Municipalité.

Pour prendre en considération une « motion » et la renvoyer à la Municipalité, il faut 1/5<sup>ème</sup> des membres du Conseil qui demande la mise en place d'une commission adhoc. S'ensuit la majorité du Conseil pour une prise en considération immédiate.

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée si elle souhaite la mise en place d'un préavis de la part de la Municipalité pour « *la présentation d'un préavis d'un réseau à chauffage à distance* » et ouvre le débat.

**Monsieur Jean-Michel Thieulin** demande combien de propriétaires sont concernés par ce projet ?

**Monsieur François Calame**, Syndic, répond que la mise en place d'un chauffage à distance est prévue pour 8 bâtiments communaux et qu'environ 30 propriétaires ont accepté le projet. Le temps est venu de prendre une décision sur le long terme.

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée s'il y a des doutes sur la recevabilité de la motion proposée par Monsieur Claude-Olivier Rosset ?

Pas de commentaire.

**Monsieur le Président** informe que la « motion » demandé par **Monsieur Claude-Olivier Rosset** est validée.

**Monsieur François Calame** précise que des études de rentabilités ont déjà été effectuées. Il n'est donc pas nécessaire de repartir à zéro. La Municipalité peut à l'heure actuelle proposer « un préavis complet » sans réinvestir de l'argent et refaire des études de terrain. Il faut réorienter de manière différente la proposition avec la participation de la Municipalité en tant qu'investisseur supplémentaire du projet.

**Monsieur Marc Lancoud** soutient la motion de Monsieur Claude-Olivier Rosset et demande à la Municipalité un préavis afin que le Conseil puisse se positionner définitivement sur ce projet avec la mise en place d'une commission adhoc.

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée quel délai est souhaité pour aboutir à un préavis définitif afin que la Municipalité puisse le présenter à l'ordre du jour d'un prochain Conseil général.

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** propose la date de la première séance du Conseil général de l'année 2021. Soit **mardi 23 mars 2021**.

**Monsieur le Président** demande la votation à **main levée** afin d'accepter et/ou refuser « la motion » assortie à un délai de présentation de la part de la Municipalité pour la première séance du Conseil général en date du **23 mars 2021**.

**Résultat : 28 oui, 0 non, 1 abstention**, la « motion » demandée par **Monsieur Claude-Olivier Rosset** est acceptée.

**Monsieur le Président** souhaite poursuivre la séance, reprendre le point 6 « divers et propositions individuelles » et ouvre le débat.

**Monsieur Eric Le Royer** demande à la Municipalité quels sont les mesures prises concernant le tout ménage reçu dernièrement au sujet de « la pollution de l'eau » annoncé au sein de notre village. Doit-on avoir peur de l'eau que nous buvons ?

Serait-il possible d'obtenir quelques informations concernant les différentes politiques de nos déchets, ainsi que la mise en place des Molochs dans divers points de notre commune.

**Madame Myriam Houriet**, Municipale, répond que le SIDERE effectue régulièrement des analyses de l'eau dans les différentes sources/puits de notre commune. Il a été constaté par le SIDERE qu'un des puits qui alimente en source le réservoir Malessert a présenté une valeur de pollution un peu élevée que les normes Suisse. Ce puits est en cours de travaux et va être fermé ceci afin de préserver la qualité de notre eau courante. Actuellement, l'eau du lac est pompée jusqu'au réservoir de Malessert afin de baisser ses valeurs et permettre la remise aux normes de l'eau. Ce dépassement n'est toutefois pas dangereux pour la santé.

**Monsieur Jean-Thierry Barbey**, Municipal, explique les avantages des Molochs. Toutefois si les emplacements ne sont pas judicieux pour certains habitants, ils peuvent être modifiés/déplacés. Pour toutes suggestions/discussions à ce sujet, nous vous invitons à venir directement à la Municipalité.

**Monsieur le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance du Conseil Général de Bougy-Villars à 23h07.